

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 11 JUIN 2026 à 19H30**

**Présents :** CARMICHAEL Benoit, BUND Roland, VIAL Anne-Claire, NOYER Isabelle, DENIS-OGIER Christelle, ROCHÉ Daniel, ROUX Nathalie, LARTIGUE David, BROCHIER Nicolas, JARILLOT Quentin, VEGA Marie, MANENT Anthony.

**Absents excusés :** MINDER Pascale donne procuration à BROCHIER Nicolas  
MANENT Corinne donne procuration à CARMICHAEL Benoit  
ETENEAU Bertrand donne procuration à BUND Roland

**Le quorum est atteint**

**Président de séance :** Benoit CARMICHAEL

**Secrétaire de séance :** Christelle DENIS- OGIER

**Ordre du Jour :**

- Etude de l'ensemble des décisions prises lors des précédents conseil municipaux relatives au dossier du Lotissement « Domaine de l'Olivier »
- Annulation délibération nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales et reprise d'une délibération dans le respect de l'ordre du tableau du Conseil municipal.

Approbation du procès- verbal du Conseil municipal du 5.06.2026

**1/ Etude de l'ensemble des décisions prises lors des précédents conseil municipaux relatives au dossier du Lotissement « Domaine de l'Olivier »**

Un entretien téléphonique a eu lieu avec notre avocat, Maître GAEL, afin de préciser à l'ensemble du Conseil municipal la conduite à tenir dans le cadre de ce litige.

À cette occasion, les membres du nouveau Conseil municipal ont été informés de la complexité et des difficultés juridiques relevées dans ce dossier.

À ce jour, les travaux n'ont pas été réalisés par la commune. Le Conseil municipal nouvellement élu se désolidarise des décisions et actions menées sur ce dossier par la mandature précédente.

Conformément aux recommandations de notre avocat, Maître Gaël, toute nouvelle demande ou correspondance relative à ce dossier devra désormais être adressée en priorité à son cabinet, qui assurera le suivi des échanges avec les parties concernées.

**2/ Annulation délibération nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales et reprise d'une délibération dans le respect de l'ordre du tableau du Conseil municipal.**

Il convient de reprendre la délibération n° 4-2026/N°5 portant désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales, celle-ci devant être conforme à l'ordre du tableau du conseil municipal. Les titulaires devant avoir un rang supérieur aux suppléants.

VU les articles L. 19 et R.7 du Code électoral,

**Il est décidé de nommer les membres de la commission de contrôle de cette façon :**

**Titulaires :**

Conseiller municipal n° 1- liste majoritaire (5<sup>ème</sup> rang) : ROCHÉ Daniel  
Conseiller municipal n° 2- liste majoritaire (8<sup>ème</sup> rang) : ROUX Nathalie  
Conseiller municipal n° 3- liste majoritaire (9<sup>ème</sup> rang) : DENIS- OGIER Christelle  
Conseiller municipal n° 1- 2<sup>ème</sup> liste (13<sup>ème</sup> rang) : MINDER Pascale  
Conseiller municipal n° 2- 2<sup>ème</sup> liste (14<sup>ème</sup> rang) : JARILLOT Quentin

**Suppléants :**

Conseiller municipal n° 1- liste majoritaire (10<sup>ème</sup> rang) : LARTIGUE David  
Conseiller municipal n°2- liste majoritaire (11<sup>ème</sup> rang) : NOYER Isabelle  
Conseiller municipal n° 3- liste majoritaire (12<sup>ème</sup> rang) : MANENT Anthony  
Conseiller municipal n° 1- 2<sup>ème</sup> liste (15<sup>ème</sup> rang) : BROCHIER Nicolas

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 4-2026/ N°5**

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

**Questions diverses :**

**- Demande d'emplacement sur le marché de Saint-Gervais-sur-Roubion**

La fleuriste et gérante du flower truck « Voyage Floral », une boutique itinérante proposant des fleurs fraîches de saison, issues de productions locale est actuellement présente à Saint-Gervais-sur-Roubion tous les vendredis après-midi sur le parking de la cave des Vignerons de Valléon.

Elle aimerait pouvoir intégrer le marché du village afin d'être présente le matin plutôt que l'après-midi. Cela lui permettrait de toucher davantage d'habitants et de participer pleinement à la dynamique du marché tout en continuant à proposer une offre florale locale et de qualité.

Le Conseil municipal est d'accord. Elle devra payer 100 € pour son emplacement au marché pour une année.

**- Façade de l'horloge**

Lors du Conseil du 5 juin 2026 il a été décidé de déposer auprès du Conseil Départemental, de la Région et de la Fondation Crédit Agricole un dossier de demande de subvention pour les travaux de réparation de l'horloge

Le bureau propose le nettoyage de la façade de l'horloge par la même occasion.

**- Conseil d'école du 5 juin 2026**

**Bilan de l'année scolaire 2025/2026 :**

Des difficultés importantes ont été relevées cette année notamment en maternelle pour des problèmes de violence. Plusieurs protocoles ont été mis en place pour organiser les journées, les espaces de chacun. L'équipe enseignante a été fortement malmenée et a exprimé à plusieurs reprises son mal- être à l'inspection, demandant également des moyens humains supplémentaires. Pour toutes ces raisons, une demande d'ouverture a été faite pour la rentrée 2026 afin d'essayer au maximum d'alléger les effectifs en maternelle.

Monsieur le Maire de St Gervais félicite l'équipe enseignante car il estime qu'elle a fait un très bon travail pour gérer ces situations difficiles. Les différents partenaires de l'école ont bien travaillé ensemble (parents d'élèves, familles concernées, mairie, enseignantes).

Les parents d'élèves ont décidé d'alerter la presse et d'organiser un rassemblement devant l'école ce jeudi à 17 heures. Leur objectif est de demander l'ouverture d'une classe supplémentaire afin d'alléger les effectifs par classe et d'éviter une aggravation des problématiques actuelles.

#### **Ajout du 17/06/2026**

**Une ouverture de classe provisoire a été obtenue pour la rentrée 2026. Les élèves du RPI seront donc répartis sur 7 classes au lieu de 6. Aucun CE2 n'ira à Bonlieu.**

**Nous remercions les parents qui se sont mobilisés face aux difficultés rencontrées au sein du RPI et les mairies qui nous ont apporté leur soutien.**

**L'équipe enseignante.**

#### **La rentrée 2026/2027**

L'effectifs prévisionnels est de 150 élèves.

Ecole de St Gervais : Mme COTTE suivra une formation de 7 mois du 15/09 au 02/04 et que le remplaçant fasse un tuilage sur le début d'année avec elle.

Ecole de Bonlieu : Mme DUBAULT quitte la direction car elle a réussi le concours de professeur de mathématiques et Mme GARROTÉ suivra une formation de 10 mois du 01/09 au 30/06.

Le reste de l'équipe est stable. Mme LLUVIA restera à 80 % l'année prochaine.

Fin de séance à 21h00

Le Maire,  
Benoit CARMICHAEL



La secrétaire de séance,  
Christelle DENIS-OGIER

